

Projet pédagogique

2017 - 2018



Centre de Loisirs Sans

Hébergement

3, rue Pasteur

77144 Chalifert

Responsable : Madame Rodrigues Sonia

Table des matières

I. Présentation générale :	1
1.1. Contexte : Implantation	1
1.2. Public accueilli :	1
1.4. Les horaires	2
1.5. Les moyens financiers	2
1.6. Les moyens de transports	2
II. Présentation de l'équipe d'animation :	3
III. Présentation des locaux du centre de loisirs :	6
3.1. le rez-de-chaussée :	6
3.2. 1 ^{er} Etage :	6
3.3. cantine :	7
3.4. salle des combles : élémentaire CP-CE1	7
3.5. salle primaire : élémentaire CE1- CM2	8
IV. Présentation des groupes	9
4.1. Les maternelles 3 - 6 ans	9
4.2. Les élémentaires 6 - 9 ans	9
4.3. Les élémentaires 9 - 11 ans	10
V. Présentation des objectifs :	11
5.1. choix concernant les maternelles :	11
5.2. choix concernant les élémentaires	13
5.3. Finalité	14
VI. Projet de fonctionnement :	15
6.1. Journée type :	15
6.1.1. Journée type maternelle :	15
6.1.2. Journée type primaire :	16
6.2. Description de la journée :	17
6.3. Relation animatrices-parents :	18
VII. LA CHARTE	19

I. Présentation générale

1.1. Contexte : Implantation

La commune de Chalifert se situe au nord Seine-et-Marne près du parc d'attractions de Disneyland Paris. Chalifert fait partie de la communauté de commune de Marne-et-Gondoire, qui est composée des communes suivantes : Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes, Pomponne, Thorigny, Dampmart, Carnetin, Lesches, Jablines, Montévrain, Bussy-Saint-Georges, Ferrières-en-Brie et Pontcarré.

Le centre de loisirs se situe dans le château, au cœur de la commune, deux pas de la mairie.

Le château a été restauré et réhabilité au cours de l'année 2007. L'ouverture s'est faite en novembre de cette même année.

Chalifert possède une école élémentaire (du CP jusqu'au CM2) et maternelle (de la petite section à la grande section), qui est situé sur le même site que le centre de loisirs, il nous est donc mis à disposition la cour et le préau de l'école pour d'éventuelles activités ainsi que le dortoir des maternelles. Le parking du château, dont l'entrée se fait Rue Pasteur, est mis à disposition des parents, ce qui leur permet de déposer leurs enfants en toute sécurité.

À l'arrière du centre, nous avons un magnifique parc de 1800 m² permettant aux enfants de s'épanouir, en pratiquant des activités sportives et des jeux de plein-air.

Nous avons également à notre disposition :

- La salle Claude Perryer pour le sport, les ateliers de motricité, des spectacles.
- La bibliothèque.
- Un city-stade situé en bord de la Marne.



1.2. Public accueilli

Le centre peut accueillir 48 enfants dont :

- 16 maternelles
- 24 primaires

1.3. Les horaires

Les horaires de fonctionnement sont les suivants :

→ *Accueil de loisirs (le mercredi) : 7h30 à 19h00*

→ *Accueil de loisirs (vacances scolaires) : 8h00 à 18h30*

La décision incombe à Monsieur Le Maire de fermer le centre s'il y a moins de 5 enfants inscrits. Cela est signalé dans le règlement.

1.3. Les moyens financiers

La structure dispose d'un budget de fonctionnement annuel. Il est calculé selon l'année et les besoins nécessaires.

Le budget prévisionnel est proposé courant novembre pour être voté en mars par le conseil municipal.

Une fois validation du budget, il est réparti mensuellement selon les besoins et les projets d'animations.

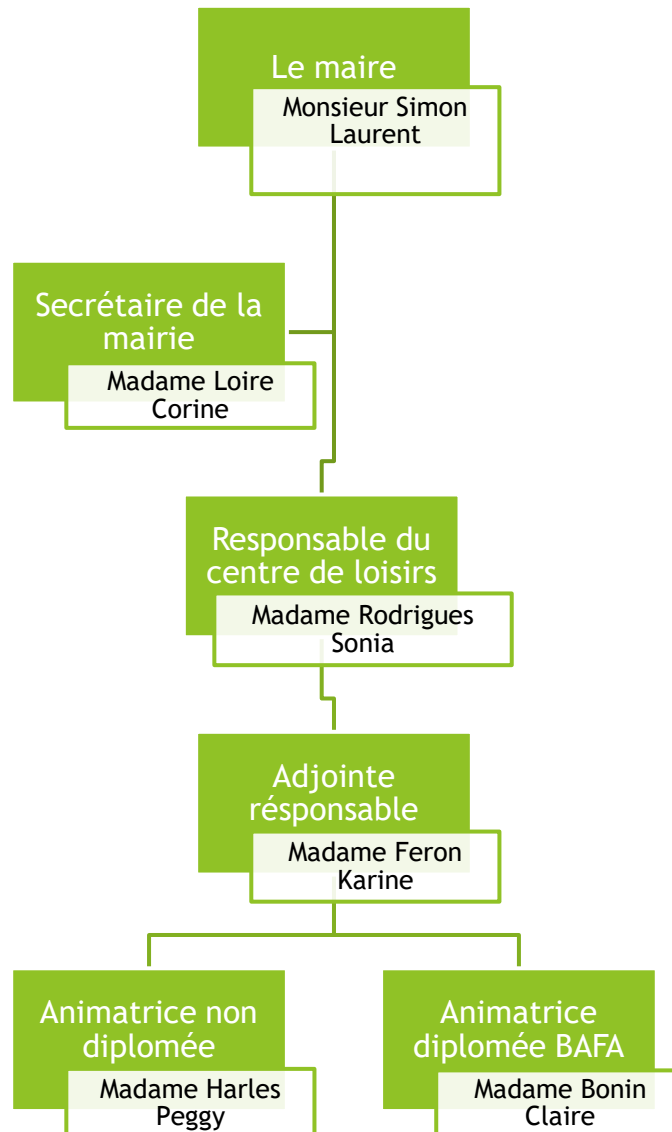
La gestion et le suivi incombent à la directrice.

1.4. Les moyens de transports

En ce qui concerne les moyens de transport, la mairie nous à disposition un minibus (9 places avec conducteur). Avec sièges auto pour les plus petits.

Nous avons également accès aux transports en commun : ligne 24.

II. Présentation de l'équipe d'animation



Ensemble nous assurerons l'encadrement ainsi que l'animation du centre de loisirs en mettant en place des activités (sportives ou manuelles) mais aussi des séjours (Nuitées ; Mini-camp).

L'équipe d'animation est constituée :

- Une directrice :

- Je suis chargée de l'organisation du centre : Préparation des réunions mensuelles de l'équipe, planning d'activités, bilan, commande de matériels...
- Je suis responsable de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui me sont confiés, mission que je délègue en partie aux animateurs du centre.
- Je suis disponible pour l'ensemble de l'équipe.
- Je garantis la mise en œuvre du document pédagogique et du projet de fonctionnement dans le respect des valeurs éducatives de la commune.
- Je coordonne les activités mises en place et le suivi des projets individuels des animateurs.
- J'ai un rôle formateur et j'assure le suivi des stagiaires.
- Je serais en contact régulier avec les familles et le service municipal de la mairie.

- Les animatrices :

L'équipe d'animation est composée de 3 personnes : 2 titulaires du BAFA (Féron Karine et Bonin Claire) et une non diplômée (Harles Peggy).

Je demanderai aux animatrices qu'elles soient garantes de la bonne application du document pédagogique.

L'animateur se doit :

- D'être à l'écoute de l'enfant et des autres animateurs
- De savoir entendre les directives et les consignes.
- D'entendre les reproches et conseils.
- Savoir se remettre en question.
- D'être vigilant quant à la sécurité physique, affective et morale des enfants au même titre que le personnel de l'équipe de direction.
- De savoir gérer un groupe.
- D'être polyvalent et de savoir s'adapter.
- De proposer des activités diversifiées.
- De savoir respecter autrui ainsi que le matériel et les locaux.
- D'être ponctuel.

- De mettre en œuvre toutes sortes de solutions pédagogiques pour mieux gérer les éventuels problèmes rencontrés avec les enfants.
 - De faire en sorte que tous les moments de la journée restent des moments de loisirs.
 - Les animateurs sont un exemple aux yeux des enfants, dans la manière de se vêtir, parler, respecter, et se comporter.
 - De communiquer avec les autres membres de l'équipe.
- Le personnel de restauration :
Ce personnel :
 - Accueille les enfants et les animatrices.
 - Prépare la salle de restauration (mise en place des tables).
 - Distribue et sert les repas.
 - Réalise et contrôle la maintenance et l'hygiène des locaux.
 - Assure le suivi des denrées (plat témoin et température des frigos).
 - Assiste les animatrices dans l'accompagnement aux repas.

III. Présentation des locaux du centre de loisirs

Les locaux sont divisés en plusieurs parties : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, la cantine, les combles puis salle élémentaire.

3.1. le rez-de-chaussée

L'accueil de tous les enfants se fait au rez-de-chaussée du château, les parents passent une porte sécurisée avec un interphone, entrent dans le hall où les enfants déposent leur manteau. On trouve dans le hall d'entrée un sanitaire ainsi qu'un ascenseur qui dessert tous les étages.

Pour accéder à la salle des maternelles, il faut pousser une porte coupe-feu. La salle est disposée de façon à ce que les enfants puissent accéder au mobilier.

Nous avons également deux sanitaires intégrés dans la salle, séparée par une porte. Dans la salle d'activité sont aménagés :

- Un coin de jeu de rôle : cuisine, poupée, voiture.
- Un coin calme : livre, coussin.
- Un coin de jeu de construction : kapla.

Pour les élémentaires l'accueil du matin se fait dans la même salle que les maternelles. Cependant l'accueil du soir s'effectue dans la salle des élémentaires jusqu'à 18h, situé allée Jean de la Fontaine. (Cf. : 3.5 : Le centre des élémentaires CE1 - CM2)

Concernant les journées du centre de loisirs, nous avons à notre disposition le dortoir situé entre deux salles de classe.

Trois blocs sanitaires sont à disposition, dans cette même salle, séparés par une porte. (deux pour les petites, moyennes sections et 1 pour les grandes sections situés dans le hall)



3.2. 1^{er} Etage

Pour accéder au premier étage il faut emprunter l'escalier, passer une porte coupe-feu située à gauche.

Nous avons au premier étage une infirmerie, le bureau de la directrice ainsi qu'un bloc sanitaire.

Une réserve est faite en début d'année concernant les trousse à pharmacie. Tous les mois, un point est fait afin de vérifier les dates de péremption et le réapprovisionnement.

À savoir pour les traitements médicaux, en lien avec l'école, une armoire à pharmacie est mise à disposition afin que l'on ait accès aux médicaments des enfants, sous réserve d'un

PAI (Plan d'accompagnement individuel : ordonnance avec des protocoles précis propres à chaque enfant).

LES SOINS DE PREMIERS SECOURS

Le lieu de prise en charge est le bureau de la directrice, car est aménagé un coin d'infirmier (avec un lit), ce qui permet d'isoler l'enfant dans un endroit calme et sécurisé dans l'attente du personnel d'urgence.

On y trouve également :

- Une pharmacie centrale (soins sur la structure et stock).
- Le cahier d'infirmier où tout est répertorié
- Les fiches sanitaires
- L'affiche des numéros de téléphone en cas de 1^{ère} urgence.
- Les fiches de sortie
- Etiquettes de sortie
- Gilets jaunes

3.3. La cantine

On accède par l'escalier au deuxième étage, où se trouve un couloir avec des lavabos, à droite un bloc sanitaire (un sanitaire pour les maternelles et un pour les élémentaires) et à gauche un sanitaire handicapé. Derrière la porte coupe-feu, cantine pouvant accueillir 80 enfants.

En ce qui concerne le prestataire culinaire, nous sommes livrés par liaison froide tous les matins par *Armor cuisine*. Les repas sont commandés par mail par la responsable du centre de loisirs, Madame Rodrigues Sonia.

Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants par courrier, mail ou téléphone.



3.4. La salle des combles : élémentaire CP-CE1

Pour pouvoir y accéder il faut monter un escalier. Nous trouvons à l'intérieur des lavabos (situés à gauche de l'entrée). En face, nous avons le coin jeu de construction/jeu de rôles (dinette, etc.), à droite nous avons le coin calme (il est mis à disposition des livres adaptés ainsi que des coussins), et pour terminer en face nous avons le coin activité avec des placards contenant du matériel, et une table.

3.5. Le centre des élémentaires CE1- CM2

Pour accéder au centre des élémentaires il faut traverser la salle polyvalente (salle de motricité) et un espace de jeux, ouvert aux habitants de la commune.

Ce bâtiment se compose :

- D'un hall, lieu d'accueil pour les parents.
- D'une salle bibliothèque, ouverte régulièrement pour les enfants qui veulent se reposer.
- D'une salle d'activité, donnant sur le parc.
- D'un couloir avec des espaces de rangement et une kitchenette.
- D'un bloc sanitaire et des rangements

Présentation des groupes

4.1. Les maternelles 3 - 6 ans

Le groupe des 3/6 ans est divisé en deux : petite section et moyenne, grande section:

- Madame Rodrigues Sonia, titulaire du BAFA ainsi que responsable du centre de loisirs s'occupe des *petites sections*.
- Madame Harles Peggy, en cour de cursus BAFA, s'occupe des *moyennes et grandes sections*.

Les maternelles ont besoin de repères, il faut donc instaurer un rythme quotidien structuré et convivial afin que l'enfant se sente bien et veuille ainsi quitter ses parents dans de bonnes conditions.

Chaque groupe a ses besoins particuliers, ceux des enfants de 3 - 6 ans sont principalement tournés autour de la découverte du monde, de leur environnement. Il sera donc mis en place des activités d'une trentaine de minutes avec des temps de « relâche ».

Ils ont également besoin d'avoir un plus grand temps de repos, notamment pour les petites sections, ce qui correspond à la sieste, et au temps calme pour les moyens/grands. La durée du temps calme varie selon les enfants, par exemple si un enfant désire se reposer plus longtemps que les autres, il est dans son droit. Alors nous respecterons son envie.

4.2. Les élémentaires 6 - 9 ans

Ce groupe est géré par Madame BONIN Claire, titulaire du BAFA.

Les élémentaires de 6 - 9 ans sont demandeurs de nouvelles découvertes. Ils prennent également conscience de leur environnement : la notion d'espace, de justice, d'injustice et de responsabilité.

Ils vont être dans les besoins suivants : se faire des ami(e)s, expérimenter leur environnement, se conformer aux règles de l'adulte, se référer à l'adulte et se mesurer aux autres.

Les élémentaires sont demandeurs de jeux extérieur/intérieur, ce qui leur permet de se confronter mais aussi de se défouler. Il sera donc intéressant de travailler sur la notion d'équipe et de partage, ce qui aboutira sur une cohésion du groupe.

Ils ont également besoin de se retrouver, c'est-à-dire être seul pendant un temps donné (une trentaine de minutes environ), c'est ce qui sera favorisé au temps calme. Ils pourront prendre des livres, ou tout simplement s'allonger. Il ne sera pas interdit de prolonger le temps de repos si l'enfant le demande.

4.3. Les élémentaires 9 - 11 ans

Ce groupe est pris en charge par Madame Féron Karine, titulaire BAFA.

Leurs besoins sont différents des élémentaires de 6-9 ans. Ils sont les suivants : être autonome, avoir de la reconnaissance (valable pour toutes les tranches d'âge), être pris au sérieux et écoutés, trouver sa place au sein d'un groupe. Ils sont plus axés sur leur personnalité.

Ils constituent un groupe d'enfants plein de ressources. Toujours partants pour des activités, faciles à combler, ils prennent goût à être responsables et autonomes.

V. Présentation des objectifs

5.1. Choix concernant les maternelles

Objectif général	Objectif opérationnelle	Moyen mis en œuvre
<i>Développer le relationnel entre l'adulte et l'enfant pour acquérir une autonomie tout en se construisant</i>	Etablir un climat de confiance entre l'adulte et l'enfant.	Permettre à l'enfant de réaliser son projet en restant à sa disposition.
<i>Favoriser leur autonomie ainsi les responsabiliser</i>	Apprentissage de la vie quotidienne : se laver les mains, faire ses lacets etc. Mise en place d'espace pour des temps en autonomie Travailler sur la confiance en soi et envers les autres	Des espaces sont à disposition des enfants pour qu'ils puissent se retrouver en autonomie, par exemple le coin lecture.
<i>Intégrer les enfants au fonctionnement du centre de loisirs</i>	Elaboration des règles de vie, planning	Affichage de moyens de communication : Mur d'expressions, boîte à suggestion, etc. Inclure les enfants dans l'élaboration des règles de vie
<i>Permettre à l'enfant de se socialiser</i>	Les rendre acteurs de leurs journées Les responsabiliser Développer leur autonomie Respecter chaque individu, son rythme de vie.	L'enfant prend des initiatives de jeux avec ses camarades, Des règles communes sont établies par les animatrices en collaboration avec les enfants

<i>Sensibiliser les acteurs et les partenaires du centre à l'environnement</i>	<i>Mobiliser l'enfant du centre de loisirs à la protection de l'environnement</i>	Exemple : Expliquer le recyclage, Utiliser des matériaux et les transformer
<i>Développer la créativité et l'imagination de l'enfant</i>	Favoriser des activités et des jeux d'éveil et d'expression Favoriser des activités de découverte de leur environnement	Des activités d'imitation, d'observation, de manipulation Par exemple : organisation de balade à travers la ville
Développer la notion du « Vivre ensemble », de la coopération	Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe en respectant celle des autres Développer la solidarité et l'entraide entre les enfants	

5.2. Choix concernant les élémentaires

Objectif général	Objectif opérationnelle	Moyen mis en œuvre
<i>Développer le relationnel entre l'adulte et l'enfant pour acquérir une autonomie tout en se construisant</i>	Etablir un climat de confiance entre l'adulte et l'enfant. Favoriser le partage	Permettre à l'enfant de réaliser son projet en restant à sa disposition.
<i>Favoriser leur autonomie, les responsabiliser</i>	Apprentissage de la vie quotidienne : se laver les mains, faire ses lacets etc. Mise en place d'espace pour des temps en autonomie mais aussi des temps d'échange Travailler sur la confiance en soi et envers les autres Donner accès à la prise d'initiative	Des espaces sont à disposition des enfants pour qu'ils puissent se retrouver en autonomie, par exemple le coin lecture. Des temps de parole sont mis en place pour que les enfants communiquent
<i>Intégrer les enfants au fonctionnement du centre de loisirs</i>	Elaboration des règles de vie, planning,	Affichage de moyens de communication : Mur d'expressions, boîte à suggestion, les règles de vie (écrites avec les enfants) etc. Inclure les enfants dans l'élaboration des règles de vie
<i>Sensibiliser les acteurs et les partenaires du centre à l'environnement</i>	Mobiliser l'enfant du centre de loisirs autour de la protection de l'environnement	Intervention du SIETREM, Expliquer le recyclage, etc.
<i>Permettre à l'enfant de se socialiser,</i>	Les rendre acteurs de leurs journées en leur donnant la possibilité de proposer des activités ou des jeux : Temps d'échange Respecter chaque individu, et son rythme de vie	L'enfant prend des initiatives de jeux avec ses camarades Par exemple leur laisser un moment dans la journée pour qu'ils expriment leurs envies afin que l'adulte essaie d'y répondre.

<i>Développer la créativité et l'imagination de l'enfant</i>	Favoriser des activités et des jeux d'éveil et d'expression Favoriser des activités de découverte de leurs environnement	Des activités d'imitation, d'observation, de manipulation Par exemple : organisation de balade à travers la ville
<i>Développer la notion du « Vivre ensemble », de la coopération</i>	Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe en respectant celle des autres Développer la solidarité et l'entraide entre les enfants	Lorsqu'un enfant a fini avant les autres, l'encourager à aider les autres enfants. Organiser des soirées à thème : téléthon, Restos du cœur, Croix rouge.

5.3. Finalité

En tant qu'entité éducative, le centre de loisirs permet d'apporter à l'enfant un lieu d'accueil sécurisant, créatif, prenant en compte le rythme de chacun, et ses choix.

C'est par le biais d'un document pédagogique cohérent que l'équipe d'animation s'engage à respecter et à faire respecter. Ainsi l'enfant va pouvoir s'épanouir pleinement et avoir la possibilité de s'ouvrir aux autres.

VI. Projet de fonctionnement

6.1. Journée type

6.1.1. Journée type maternelle

→ **7h30-9h00 : Accueil du matin**

- Arrivée échelonnée des enfants dans la salle des maternelles.
- Signature des parents sur le registre d'arrivée.

→ **9h00-9h10 : Temps de rassemblement des différents groupes dans leurs salles**

- Vérification du nombre d'enfants

→ **9h10-9h30 : Temps de rassemblement :**

- Présentation de la journée
- Temps d'éveil (musique, chant, gym)

→ **9h30-11h45 : Temps d'animation : Activités**

- Déroulement des activités du matin. (Activités selon les groupes)

→ **11h45-12h00 : Rangement des activités avec l'aide des enfants.**

→ **12h00-12h10 : Passage aux toilettes et lavage des mains.**

→ **12h10-13h30 : Cantine : Déjeuner convivial.**

→ **13h30-14h30 : Temps calme, moment de détente pour chacun à sa manière (sieste, dessin, jeux de société calme, etc.)**

→ **14h30-16h15 : Temps d'animation : Activités**

- Temps de sieste pour les petites sections, (il peut y avoir des moyennes et grandes sections, selon les besoins des enfants)
- Déroulement des activités de l'après-midi

→ **16h15-16h30 : Passage aux toilettes et lavage des mains.**

→ **16h30-17h00 : Goûter**

→ **17h00-19h00 : Accueil du soir :**

- Activités libres : perle, dessin, dinette, jeux de société, etc.
- Départ échelonné des enfants, avec signature.

6.1.2. Journée type primaire

→ **7h30-9h00 : Accueil du matin**

- Arrivée échelonnée des enfants dans la salle des maternelles.
- Signature des parents sur le registre d'arrivée

→ **9h00-9h30 : Temps de rassemblement des différents groupes dans leurs salles**

- Vérification du nombre d'enfants
- Temps de parole, présentation de la journée.

→ **9h30-11h45 : Temps d'animation : Activités**

- Déroulement des activités du matin. (Activités selon les groupes)

→ **11h45-12h00 : Rangement des activités avec l'aide des enfants.**

→ **12h00-12h10 : Passage aux toilettes et lavage des mains.**

→ **12h10-13h30 : Cantine : Déjeuner convivial.**

→ **13h30-14h30 : Temps calme, moment de détente pour chacun à sa manière (sieste, dessin, jeux de société calme, etc.)**

→ **14h30-16h15 : Temps d'animation : Activités**

- Déroulement des activités de l'après-midi (Activités selon les groupes)

→ **16h15-16h30 : Passage aux toilettes et lavage des mains.**

→ **16h30-17h00 : Goûter**

→ **17h00-19h00 : Accueil du soir :**

- Activités libres : perle, dessin, dinette, jeux de société, etc.
- Départ échelonné des enfants, avec signature.

6.2. Description de la journée

ACCUEIL DU MATIN

L'accueil se fait au rez-de-chaussée.

Il se fait par un animateur son rôle étant d'accueillir les enfants au fur et à mesure de leur arrivée, de les noter sur la fiche de présence préalablement remplie (un mois avant mais il est toujours possible d'inscrire son enfant selon les effectifs). L'animateur fait en sorte que l'enfant s'occupe en attendant les autres arrivants, en le dirigeant vers un endroit selon ses besoins. L'animateur restera avec eux dans la salle.

LE RASSEMBLEMENT

Ce moment est avant tout un moment de mise en ambiance. Il doit permettre de mettre en place un dialogue afin que l'enfant puisse exprimer ses idées sur les activités et l'organisation de la journée (une boîte à idées complètera ce temps de parole) mais aussi ses ressentis.

L'objectif de ce rassemblement est de créer une cohésion de groupe dans le respect des personnalités de chacun, de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe mais aussi à l'équipe d'animation de discuter des différents problèmes et d'annoncer le programme de la journée.

ACTIVITES

Il est important de proposer des activités diverses (physiques, manuelles, expression etc.)

Il est mis en avant lors de ces activités, la responsabilisation de l'enfant sur le respect du matériel, mais aussi sur le rangement de la salle après chaque activité.

LE REPAS

C'est un moment d'échange et de communication. Nous inviterons les enfants à goûter tous les plats, sans toutefois les forcer. Chaque animateur sera responsable de sa table et veillera à faire respecter le calme ainsi qu'une certaine convivialité.

LE MOMENT CALME

Chaque enfant doit pouvoir se reposer, un moment calme est donc organisé en début d'après-midi, selon les besoins de l'enfant (sieste pour les plus petits, possibilité de s'allonger pour les autres, jeux de société, mini-ateliers calme libres, lecture...).

ACCUEIL DU SOIR

Toujours sous la surveillance d'animateurs, les enfants sont libres, ils auront eu des consignes (exemple ranger les jeux après utilisation pour éviter tout débordement).

Les enfants pourront aller dans la cour ou le parc (selon la météo) s'ils le veulent pour jouer au ballon toujours sous la surveillance d'animateurs.

LA SECURITE

La sécurité est primordiale, la vigilance est constante. Nous mettons donc tout en œuvre pour apporter à chaque enfant une sécurité maximale

Lors de sorties hors du centre : il faut faire un rappel des règles de sécurité avant la sortie, mais aussi procéder au comptage des enfants régulièrement.

Faire une liste des enfants en double exemplaire, une sur soi et une qui reste au centre. Il faut également prendre les fiches sanitaires de chacun, les traitements s'il y a des P.A.I (plan accompagnement individuel).

Il est obligatoire de prendre une trousse de secours par groupe qui aura été vérifié, de l'eau, les goûters ou pique-nique.

Sur le lieu de la sortie, déterminer un lieu de rassemblement et délimiter un périmètre de sécurité de façon à voir en vue l'ensemble des enfants.

6.3. Relation animatrices-parents

Les relations animatrices-parents sont importantes. C'est pourquoi nous nous sommes mis pour objectif de valoriser celles-ci.

Nous favoriserons l'implication des familles dans les projets spécifiques, tels que participations à des activités ou des fêtes à thèmes.

Mais aussi nous permettrons un dialogue ouvert en mettant en place une communication verbale mais aussi écrite en s'appuyant sur des supports : par exemple le panneau d'information.

VII. LA CHARTE

LE RESPECT

Une de nos priorités sur notre centre est de faire respecter le matériel collectif. Il doit en être de même pour le matériel individuel. Respect des convictions religieuses notamment lors des repas.

REGLES DE VIE

Il est nécessaire dans toute collectivité d'établir des règles de vie afin d'éviter des différences de comportement et d'attitude de la part des adultes. Notre but est d'instaurer une vie saine et éducative quel que soit l'âge de l'enfant et son rythme, il doit être respecté.

LA SANCTION

Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant dans la résolution du conflit et de ses conséquences.

Nous nous devons de voir plus loin que la solution facile de trancher injustement une situation.